Les Professions sociales



Cadre et Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

Exercice

L'ingénieur social exerce des fonctions d'expertise, de conseil, de conception, de développement et d'évaluation appliquées aux domaines des politiques sociales et de l'intervention sociale. Le DEIS (diplôme d'Etat d'ingénierie sociale) se substitue au DSTS (diplôme supérieur en travail social).

Le candidat à la formation doit avoir des capacités d'analyse, de réflexion et de conceptualisation par rapport à sa pratique professionnelle, aux évolutions de l'intervention sociale et de la société. Il doit maîtriser les méthodes d'intervention de l'action sociale et avoir un intérêt certain pour le management et la conduite d'un travail de recherche.

Les titulaires du DEIS peuvent occuper des emplois de chargé de mission, conseiller technique, chargé d'étude, des fonctions de coordonnateur de projet, de formateur, etc., dans tout organisme public ou privé qui met en œuvre des politiques, des projets dans le domaine social, médico-social ou de l'intervention sociale.

Formation

Les conditions d'accès à la formation

La formation au DEIS s'effectue essentiellement dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elle est ouverte aux candidats :

- titulaires d'un diplôme au moins de niveau II délivré par l'Etat et visé à l'article 451-1 du code de l'action sociale et des familles (DEMF, CAFDES, CAFERUIS) ;
- titulaires d'un diplôme national ou diplôme d'Etat ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à 5 ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau I :
- titulaires d'un diplôme au moins de niveau III, délivré par l'Etat et visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles sociale (DEASS, DEES, DEEJE, DEETS, DCES, DEFA) et justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;
- titulaires d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau III et justifiant de 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale :
- titulaires d'un diplôme national ou diplôme d'Etat ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à 3 ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau II et justifier de 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale;
- appartenant au corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse, ou au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, ou au corps des directeurs, des chefs de service ou des conseillers d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire et justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale.

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré.

Les candidats à la formation DEIS doivent déposer un dossier d'inscription auprès d'un établissement de formation, lequel organise la sélection des candidats qui seront admis à suivre la formation.

L'admission se fait après:

- l'examen d'un dossier constitué par le candidat comportant un texte de présentation personnalisé de son parcours de 8 à 10 pages ;
- un entretien fondé d'une part, sur l'analyse d'un texte d'actualité en relation avec les domaines de compétences du diplôme et, d'autre part sur le texte de présentation personnalisé.

L'entretien permet d'apprécier les capacités d'analyse, de synthèse et d'expression ainsi que la correspondance du projet du candidat et de ses centres d'intérêts principaux avec les objectifs de la formation.

Les études

La formation préparant au diplôme d'Etat d'ingénierie sociale est dispensée sur une amplitude maximum de 6 semestres. Elle comporte 700 heures d'enseignement théorique et 175 heures de formation pratique.

L'enseignement théorique se décompose en 3 domaines de formation (DF) auxquels correspondent 3 domaines de compétences (DC) :

- DF1/DC1 Production de connaissances : 300 heures ;
- DF2/DC2 Conception et conduite d'actions : 250 heures ;
- DF3/DC3 Communication et ressources humaines : 150 heures.

La formation pratique d'une durée de 175 heures est référée au domaine de formation (DF2). Elle se déroule sous forme d'une étude de terrain qui donne lieu à la production d'un rapport. La durée et le contenu de la formation peuvent varier en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes possédés par les candidats. Des dispenses et allègements peuvent être accordés au cas par cas.

Le Diplôme

La formation est sanctionnée par le CAFERUIS, délivré par le préfet de région aux candidats ayant réussi les 4 épreuves d'unité de formation.

L'organisation des épreuves est la suivante :

- les épreuves UF2, UF 3 et UF4 sont organisées en cours de formation par les centres de formation :
 - une épreuve relative à l'expertise technique (UF2)
 - une épreuve relative au management d'équipe (UF3)
 - une épreuve relative à la gestion administrative et budgétaire (UF4)
- ➤ l'épreuve de l'UF1 est organisée par la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS). Elle consiste en la présentation et la soutenance d'un mémoire

Le diplôme est homologué au niveau II du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Dans le cas où toutes les épreuves ne sont pas validées, le candidat a 5 ans pour les honorer, à compter de sa première présentation au certificat d'aptitude par le centre de formation

Textes de références

- Décret n° 2006-770 du 30 juin 2006 modifié relatif au diplôme d'Etat d'ingénierie sociale
- Arrêté du 2 août 2006 modifié relatif au diplôme d'Etat d'ingénierie sociale et ses annexes I, II III et IV définissant les référentiels (professionnel, certification, formation) et les tableaux d'allègements et de dispense de formation

Centres de formation

ALPES MARITIMES

IESTS Institut d'Enseignement Supérieur en Travail Social

6, rue chanoine Rance-Bourrey

06105 NICE Cedex 2

Tél.: 04.92.07.77.97 Télécopie: 04.93.84.78.65

Site Internet: www.iests.com

Mél.: iests@wanadoo.fr filiere.sociale@iests.com

BOUCHES DU RHONE

COLLEGE COOPERATIF Provence Alpes Méditerranée

Europôle Méditerranéen de L'Arbois Avenue Louis Philibert - Bat. Gérard Megie – BP 50099 13793 AIX EN PROVENCE Cedex 3

Tél.: 04 42 17 03 00

VAUCLUSE

IMF Institut Méditerranéen de Formation et de Recherche en travail Social

Unité de Formation Vaucluse 641 chemin de la Verdière 84140 MONTFAVET

Tél.: 04.32.40.41.80 Télécopie: 04.32.40.41.88

Site Internet : www.imf.asso.fr
Mél.: www.imf.asso.fr